



Revue
jésuites

NOUVELLE REVUE THÉOLOGIQUE

56 N° 5 1929

L'Eglise catholique de rite latin en Roumanie

L. HONORE

p. 404 - 411

<https://www.nrt.be/fr/articles/l-eglise-catholique-de-rite-latin-en-roumanie-3315>

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2024

L'Église catholique

de rite latin en Roumanie (1)

Bien que la grande majorité du peuple roumain ait passé à l'Orthodoxie pour devenir, comme nous l'avons dit dans un article précédent, l'esclave de l'État, le catholicisme survit cependant toujours entre le Danube et le Dniester. C'est, à côté des émigrants et des colons venus de l'Europe occidentale, le catholicisme de *populations autochtones* qui s'est conservé avec ses coutumes plus que centenaires, ou celui de communautés fermées *chassées du territoire bulgare*, par les persécutions turques, il y a un siècle environ (2).

Les catholiques *autochtones* se trouvent surtout dans l'ancienne principauté de Moldavie, à l'Est des Carpathes. Ces catholiques conservent jalousement toute la ferveur de leur foi. Quand, après la guerre, Mgr Cisar, alors évêque de Jassy, fit la visite de son diocèse, il lui arriva, dans un village où l'église avait été détruite par l'artillerie ennemie, de devoir dire la messe en plein air. Or c'était l'hiver et la neige tombait ; on avait bien tendu, au-dessus de l'autel, un tapis pour protéger le célébrant durant le saint sacrifice, mais les fidèles se tinrent sous la neige tête nue ; et quand le moment de la communion fut arrivé l'évêque vit s'approcher de l'autel maintes têtes où la neige s'était amassée en flocons épais.

Lors des visites épiscopales, il faut dans ces régions, presque dans chaque village, dresser l'autel sous le ciel, l'église étant trop

(1) Cet article, écrit à Bucarest en même temps que le précédent, en novembre 1928, a été retardé par l'abondance des matières jusqu'à ce mois.

N. D. L. R. — (2) Nous nous limitons donc, dans cet article, aux catholiques de la Roumanie d'avant-guerre, sans faire entrer dans notre exposé les catholiques si nombreux des territoires nouveaux ; de plus nous ne parlerons que des catholiques de rite latin. A la fin de notre article précédent nous avons déjà eu l'occasion de dire tout le bien que nous pensions des groupements gréco-catholiques de Roumanie.

petite pour contenir toute la foule et c'est devant plusieurs milliers de personnes que l'évêque doit parler : un moutonnement de têtes nues ou couvertes du mouchoir noué sous le menton.

Ce sont ces catholiques moldaves qui ont aussi gardé la coutume, disparue partout ailleurs, de la pénitence publique. Ils font encore la station à genoux, avec, en main, un cierge ou la croix cravatée de crêpe, à la porte de l'église, le dimanche. Et avant de rentrer dans les rangs des fidèles, ils feront, en public, du banc de communion, cierge ou croix en main, leur confession.

Ce sont eux encore, — conservateurs endurcis — qui jusqu'en 1922, par un privilège spécial du Saint-Siège, avaient gardé le calendrier julien.

Quant aux *autres communautés*, pour être plus récemment fixées en Roumanie, elles n'en sont pas moins ferventes. Elles, c'est surtout dans le Sud, l'ancienne Valachie, qu'on les rencontre. Il y en a qui sont venues jusqu'à la limite méridionale de la ville de Bucarest et c'est un spectacle fort édifiant que de les visiter le dimanche ou un jour de fête.

D'autant plus édifiant que le contraste avec l'indifférence et le paganisme de la grande ville est énorme. C'est par exemple le village de Popești, à quelque dix kilomètres du centre de la ville. La paroisse compte environ deux mille âmes; de ces deux mille âmes pas une, en état ou en âge d'assister à la messe, n'y manquera. Le curé lui-même nous disait qu'il avait dû insister, à plusieurs reprises, employer même la contrainte, pour empêcher qu'on ne revînt à la seconde messe le dimanche et qu'on prit ainsi la place de ceux qui n'avaient pas encore entendu la messe. Et ce ne sont pas des gens instruits, des bourgeois, non, mais d'humbles paysans, petits cultivateurs ou ouvriers allant travailler en ville, vivant dans une simplicité qui s'approche de la pauvreté. Les femmes elles aussi travaillent dur, allant chaque matin, de très bonne heure, en ville, pour y vendre le lait et faisant nu-pieds, avec une charge d'une cinquantaine de kilogrammes, les dix kilomètres de chemin. Celles qui restent au village sont employées aux travaux des champs;

les plus vieilles filent, à la quenouille et au rouet comme il y a cent ans. Tout ce monde sait à peine lire ou écrire.

Entrez dans l'église : les bancs de droite sont réservés aux hommes qui s'y entassent les uns contre les autres ; les bancs de gauche où se mettent les femmes sont tout aussi remplis, et même, trop nombreuses, elles débordent dans l'allée du milieu et dans l'allée latérale ; là les plus jeunes, à genoux par terre, assises sur leurs talons, assistent aux offices, des heures durant. Devant les bancs, à genoux, eux aussi, par terre, se trouvent les garçons à droite et les filles à gauche. Quant aux petits enfants en dessous de sept ans, comme l'église n'est pas assez vaste pour les contenir et qu'ils pourraient être une cause de trouble ou de distraction, le curé leur interdit l'entrée de l'église. Les mamans qui ont des petits enfants restent dehors, sur le parvis et autour de l'église, agenouillées sur la terre nue et priant tout en surveillant leurs marmots. Toute cette chrétienté, hommes, femmes, enfants, chante aux messes et aux saluts, les mélodies qu'ils ont apprises par cœur et à l'audition. Il ne faut pas être trop bon musicien pour célébrer la messe à Popesti si l'on veut éviter sinon les crises de nerfs, tout au moins des distractions multiples. Ils chantent aussi en bulgare, leur vieille langue, qu'ils parlent encore entre eux et avec le bon Dieu.

Les plus avertis d'entre eux connaissent les points les plus délicats de la liturgie et feront remarquer au curé, par exemple qu'il a chanté *Benedicamus Domino* au lieu d'*Ite missa est* ; qu'il a omis une oraison ; qu'il aurait dû entonner le *Credo*, etc.

Quand la cloche de l'église sonne, appelant à un office, quiconque est libre s'y rend, à n'importe quelle heure, ce qui est parfois commode pour le curé. Et quand en semaine il y a une fête et que les femmes doivent néanmoins de très grand matin porter le lait à la ville, comme elles ne veulent pas perdre la messe, force est au curé de faire sonner les cloches et de dire la messe à deux heures et demie. C'est le cas par exemple le jour des morts où nous avons vu le brave curé disant la première messe à deux heures et demie,

la seconde à sept heures, la troisième à dix heures et nous l'avons retrouvé au cimetière de Bucarest, à deux heures de l'après-midi, pour bénir les tombes. C'est au milieu de ce peuple qu'on se rend compte du respect basé sur la foi, qu'on peut témoigner au prêtre : agenouillement, demande de bénédiction, baisements de main. Bref à Popesti c'est la foi qui fait vivre et qui rend heureux.

Naturellement, ce sont là des îlots perdus dans le grand territoire roumain, mais c'est aussi une preuve que la foi catholique n'y est point morte au contact de la froide indifférence des orthodoxes et qu'on peut garder le meilleur espoir pour l'avenir religieux du pays. D'autant plus que la religion catholique n'a pas toujours joui de l'estime et peut-être, pourrait-on dire, des faveurs dont elle jouit aujourd'hui. Il fut un temps où le prêtre catholique était haï, où la puissance orthodoxe était si forte que l'évêque de Bucarest par exemple ne pouvait même pas habiter dans sa ville épiscopale et qu'il devait se réfugier dans un des villages de la périphérie. Si maintenant encore certains roumains ou roumaines crachent en voyant le prêtre catholique, à cause de l'idée commune que le pape en général porte malheur, tout comme en Occident les jeunes filles saisissent du fer ou touchent leur jarretière, on a cependant, en général, de la déférence pour le prêtre catholique si différent du pape, par sa tenue correcte, ses manières distinguées, sa réserve plus grande et, pour ceux qui sont en rapport avec lui, surtout par sa science. Ajoutez que maintenant l'archevêque de Bucarest, tout comme ses confrères gréco-catholiques, est sénateur de droit, qu'il y a un nonce à Bucarest depuis le 17 octobre 1920, que la « loi pour le régime général des cultes » du 22 avril 1928 reconnaît officiellement le culte catholique. Bref la religion catholique a un nom et une place sous le ciel serein de Roumanie.

Tout ceci ne veut pas dire toutefois qu'il n'y ait plus rien à gagner soit au point de vue de la formation des catholiques soit au point de vue de la liberté du catholicisme.

Au point de vue de la formation des catholiques d'abord.

Malgré leur ferveur religieuse, la foi des catholiques latins de Moldavie n'a pas encore atteint son plein rendement et est exposée à certains dangers. Qu'on nous permette d'exposer ici le jugement d'un religieux roumain, au sujet de ses compatriotes : « Les paysans de Moldavie pratiquent leur religion, c'est entendu, et au prix de grands sacrifices parfois ; ils témoignent grand respect aux prêtres ; nombreuses sont dans ces milieux les vocations sacerdotales et religieuses. Mais ils se confessent et communient rarement, observent trop peu de pratiques de piété en famille, ne songent pas assez à une plus haute perfection. Ils ne sont pas enrôlés dans cet ensemble d'œuvres de bienfaisance et de piété que nous admirons en Europe occidentale : hôpitaux catholiques, écoles, patronages, groupements sociaux catholiques, tout cela manque. La foi de ces paysans n'est pas assez instruite et éclairée ; surtout le souci d'apostolat est insuffisant.

« Ce catholicisme d'ailleurs est exposé souvent à de réels dangers et est loin de rencontrer toujours les circonstances favorables à son plein épanouissement : les deux séminaires catholiques latins de Roumanie n'ont de rentrée que tous les trois ans environ, faute de ressources suffisantes pour entretenir élèves et professeurs ; pour la même raison, les admissions elles-mêmes sont forcément réduites : sur cent cinquante demandes il n'y a qu'une trentaine d'admissions. Ajoutez que le catholique est encore trop considéré comme un métèque, en Roumanie ; les carrières libérales sont occupées par les orthodoxes, la richesse foncière est entre leurs mains ; les organismes nationaux, comme l'armée, les administrations mettent souvent en péril la foi catholique des jeunes gens qui y passent ou s'y fixent à demeure. Enfin la presse entière — cette puissance primordiale du *XX^e* siècle — est aux mains des Orthodoxes ou des Juifs, on ne compte pas un seul grand journal catholique dans tout le royaume ».

Au point de vue de la liberté du catholicisme il y a beaucoup à gagner encore ; la loi des cultes — qui a été hâtivement composée et votée dans un dessein hostile — met encore mainte entrave au

développement du catholicisme et, n'était la mentalité générale du pays qui en permet une interprétation aussi favorable que possible, on pourrait la dire mauvaise.

Tout en garantissant liberté et protection à l'exercice des cultes qui ne portent pas atteinte à l'ordre et aux mœurs publiques (A. 1), en reconnaissant aux particuliers la liberté d'exercice de leur religion (A. 3, 4), la loi garde cependant un caractère nettement et exclusivement nationaliste (A. 7, 8), qui pourrait parfois être gênant pour l'Église. Elle défend par exemple (A. 9) aux cultes ou associations religieuses de recevoir des secours matériels, directement ou indirectement, de l'étranger, sans les faire connaître au gouvernement et soumettre au jugement du ministre des cultes leur opportunité pour le bien de l'État ou de la paix confessionnelle. Elle exige (A. 10) que les membres du clergé et fonctionnaires ecclésiastiques quelconques soient citoyens roumains, n'admettant de dérogation qu'exceptionnellement, temporairement et seulement en cas de nécessité.

Une ingérence de l'État est à craindre non seulement quand il oblige (A. 15) à communiquer au ministre des cultes le programme des études théologiques des séminaristes, mais aussi quand il rend obligatoire pour ces derniers l'étude de l'histoire, de la langue et de la littérature roumaines ainsi que celle de la Constitution et oblige à se conformer à un programme arrêté d'accord entre les autorités ecclésiastiques et les ministres des cultes et de l'instruction, et surtout quand (A. 25) il s'arroe le droit de surveillance et de contrôle sur toutes les religions, droit qu'il exerce par le ministre des cultes.

(A. 27) Les chefs du culte (métropolitains, évêques), tout en étant nommés conformément aux statuts propres de leur religion, ne seront reconnus et ne prendront possession de leurs fonctions qu'après avoir été approuvés par le roi sur la recommandation du ministre du culte et en prêtant serment de fidélité au souverain, à la constitution et aux lois.

(A. 28) Il est défendu de créer de nouveaux diocèses, en dehors

de ceux existant au moment de la promulgation de la loi et même de changer le titre ou le siège d'un diocèse existant, sans l'approbation du gouvernement donnée par une loi spéciale.

(A. 36) Les ordres et les congrégations religieuses se trouvant déjà en territoire roumain avant la promulgation de cette loi pourront y garder leurs maisons ou leurs monastères actuels pourvu qu'ils remplissent les conditions prévues par les lois en vigueur et que leurs supérieurs et leurs membres deviennent citoyens roumains et habitent en Roumanie. Ceux qui ne se soumettront pas à ces conditions ne pourront rester dans le royaume. De même on ne pourra ouvrir de nouvelles maisons, de nouveaux monastères, qu'avec l'autorisation du gouvernement et les congrégations et ordres nouveaux ne pourront s'établir en Roumanie qu'en se conformant à la loi.

Et enfin cet article à l'interprétation ambiguë (A. 37) : Les biens des cultes *disparus* (1) reviennent de droit à l'État.

Remarquons en outre que le passage et la conversion de l'orthodoxie au catholicisme, tout en étant facilité par la loi, est, en fait, rendu insupportable par les tracasseries voulues des employés. Il y a des bureaux où on fait revenir durant toute une semaine, chaque jour, la personne qui désire changer de religion parce qu'elle quitte l'orthodoxie et veut devenir catholique : l'employé compétent est absent, ... il est empêché, ... une pièce manque au dossier, et toutes les excuses classiques de la bureaucratie moderne ; alors que, dans le cas contraire, l'affaire est arrangée en quelques minutes.

Toutes ces difficultés, l'ambiance de l'orthodoxie, le petit nombre des fidèles, expliqueront bien facilement pourquoi on rencontre encore en Roumanie, dans certains groupes catholiques, une indifférence assez notable : là les offices en semaine sont très peu suivis, les messes du matin par exemple sont parcimonieusement fréquentées. Ajoutez que, si le zèle du clergé a déjà fait beaucoup du point de vue œuvres, il reste encore énormément à faire ; s'il y

(1) C'est nous qui soulignons.

avait des collèges catholiques de jeunes gens dirigés par des prêtres dans les grands centres : Bucarest, Jassy, on éviterait sans doute par là bon nombre de mariages mixtes ; les jeunes filles sortant des instituts de religieuses et appartenant à la meilleure classe de la société trouveraient plus facilement le mari que les parents indifférents ou trop peu chrétiens ne cherchent pour leurs enfants que dans les mêmes rangs de la société, quitte même à leur faire épouser un schismatique.

Enfin le clergé lui-même est insuffisant. Mgr Alexandre Cesar, archevêque de Bucarest, a un diocèse d'une étendue égale à trois fois la Belgique et *quarante-quatre* prêtres pour le desservir, dont beaucoup sont déjà âgés et au seuil de la vieillesse. Sa Grandeur nous a montré elle-même des paroisses qui ont jusqu'à huit et neuf succursales, c'est-à-dire que le curé va tous les neuf dimanches dire la messe dans ces villages et y porter les secours de la religion.

Il en va de même en Moldavie où certains groupements catholiques ne reçoivent que très rarement la visite du prêtre ; aussi quoi d'étonnant si petit à petit l'édifice spirituel se désagrège, et dépérit, tout comme l'édifice du culte qui tombe en ruines, et si parfois des familles jadis catholiques glissent insensiblement vers l'indifférence ou l'orthodoxie ?

Bref, ici aussi, la moisson est grande et les ouvriers trop peu nombreux. *Rogate ergo Dominum messis ut mittat operarios in messem suam.*